
THE FAMILY LAW ACT
(C.C.S.M. c. F20)

Family Law Regulation

Regulation 50/2023
Registered May 26, 2023

LOI SUR LE DROIT DE LA FAMILLE
(c. F20 de la C.P.L.M.)

Règlement sur le droit de la famille

Règlement 50/2023
Date d'enregistrement : le 26 mai 2023

TABLE OF CONTENTS

Section

1	Definitions
PART 1	CONTACT ORDERS
2	Notice of application re contact order
PART 2	GUARDIANSHIP
3	Definitions
4	Notice of application re guardianship
5	Child abuse and criminal record check
PART 3	RELOCATION & CHANGE OF RESIDENCE
6	Notice of proposed relocation
7	Notice of objection to proposed relocation
8	Notice of change of residence
9	Manner of service

TABLE DES MATIÈRES

Article

1	Définitions
PARTIE 1	ORDONNANCES DE CONTACT
2	Avis de requête en vue de l'obtention d'une ordonnance de contact
PARTIE 2	TUTELLE
3	Définitions
4	Avis de requête en vue de l'obtention d'une ordonnance de tutelle
5	Relevé des mauvais traitements et relevé des antécédents judiciaires
PARTIE 3	DÉMÉNAGEMENT IMPORTANT ET CHANGEMENT DE RÉSIDENCE
6	Avis de déménagement important
7	Avis d'opposition à un déménagement important
8	Avis de changement de résidence
9	Mode de signification

PART 4 COMING INTO FORCE

- 10 Coming into force
- 11 Coming into force

Schedule

- A Notice of Proposed Relocation Form
- B Notice of Objection to Proposed Relocation Form
- C Notice of Change of Residence Form

INTRODUCTORY PROVISIONS

Definitions

1 In this regulation, "**Act**" means *The Family Law Act*.

PART 1

CONTACT ORDERS

Notice of application re contact order

2 A person applying for a contact order under section 40 of the Act or an order for variation of a contact order under section 43 of the Act must give notice to the following:

- (a) the parents of the child;
- (b) the guardian of the child;
- (c) the child if the child is 12 years of age or older;
- (d) any person with access to or contact with the child under an order of any court;
- (e) such other person as the court may direct.

PARTIE 4 ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

- 10 Abrogation
- 11 Entrée en vigueur

Annexe

- A Formulaire d'avis de déménagement important
- B Formulaire d'avis d'opposition à un déménagement important
- C Formulaire d'avis de changement de résidence

DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

Définitions

1 Dans le présent règlement, « **Loi** » s'entend de la *Loi sur le droit de la famille*.

PARTIE 1

ORDONNANCES DE CONTACT

Avis de requête en vue de l'obtention d'une ordonnance de contact

2 Les personnes qui présentent une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance de contact en vertu de l'article 40 de la *Loi* ou en vue de la modification d'une ordonnance de contact en vertu de l'article 43 de la *Loi* remettent un avis :

- a) aux parents de l'enfant;
- b) au tuteur de l'enfant;
- c) à l'enfant, s'il est âgé d'au moins douze ans;
- d) à toute personne qui a un droit de visite à l'égard de l'enfant ou qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance rendue par tout tribunal;
- e) à toute autre personne que le tribunal désigne.

PART 2
GUARDIANSHIP

Definitions

3 The following definitions apply in this Part.

"**agency**" means an agency as defined in *The Child and Family Services Act*. (« office »)

"**child abuse registry check**" means a record about a person from the child abuse registry obtained under *The Child and Family Services Act*. (« relevé des mauvais traitements »)

"**criminal record check**" means a record obtained from a law enforcement agency about a person stating whether or not the person has any conviction or has any outstanding charge awaiting court disposition under any federal or provincial enactment. (« relevé des antécédents judiciaires »)

"**Indigenous**" includes First Nation, Metis and Inuit. (« autochtone »)

"**Indigenous service provider**" means an Indigenous service provider as defined in *The Child and Family Services Act*. (« fournisseur de services autochtone »)

Notice of application re guardianship

4 A person applying for a guardianship order under section 48 of the Act or applying to remove a guardian appointed under section 48 of the Act must give notice to the following:

- (a) the parents of the child;
- (b) the guardian of the child;
- (c) the child if the child is 12 years of age or older;
- (d) if the child is in the care of an agency, that agency;

PARTIE 2
TUTELLE

Définitions

3 Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente partie.

« **autochtone** » S'entend notamment relativement aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits. ("Indigenous")

« **fournisseur de services autochtone** » Fournisseur de services autochtone au sens de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*. ("Indigenous service provider")

« **office** » Office au sens de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*. ("agency")

« **relevé des antécédents judiciaires** » Dossier qui est obtenu d'un organisme d'application de la loi et qui indique si la personne qu'il vise a fait l'objet d'une déclaration de culpabilité ou fait l'objet d'une accusation en instance sous le régime d'un texte législatif fédéral ou provincial. ("criminal record check")

« **relevé des mauvais traitements** » Dossier obtenu en vertu de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* au sujet d'une personne dont le nom est inscrit dans le registre concernant les mauvais traitements. ("child abuse registry check")

Avis de requête en vue de l'obtention d'une ordonnance de tutelle

4 Les personnes qui présentent une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance de tutelle en vertu de l'article 48 de la *Loi* ou en vue de la destitution d'un tuteur en vertu de l'article 48 de la *Loi* remettent un avis :

- a) aux parents de l'enfant;
- b) au tuteur de l'enfant;
- c) à l'enfant, s'il est âgé d'au moins douze ans;
- d) à l'office qui a la charge de l'enfant, le cas échéant;

(e) if the child is in the care of an Indigenous service provider, that Indigenous service provider;

(f) the Director of Child and Family Services appointed under *The Child and Family Services Act*;

(g) if the child is Indigenous, the agency or Indigenous service provider serving the child's Indigenous group, community or people;

(h) such other person as the court may direct.

e) au fournisseur de services autochtone qui a la charge de l'enfant, le cas échéant;

f) au Directeur des services à l'enfant et à la famille nommé en vertu de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;

g) si l'enfant est autochtone, à l'office ou au fournisseur de services autochtone qui offre des services au groupe, à la collectivité ou au peuple autochtones dont l'enfant fait partie;

h) à toute autre personne que le tribunal désigne.

Child abuse and criminal record check

5 A person applying for guardianship or to remove a guardian must provide the court with a child abuse registry check and a criminal record check for the applicant and any other adult residing with them dated within one month after the date on which the application is filed.

Relevé des mauvais traitements et relevé des antécédents judiciaires

5 La personne qui présente la requête visée à l'article 4 fournit au tribunal un relevé des mauvais traitements et un relevé des antécédents judiciaires le concernant ainsi que ceux concernant tout autre adulte qui réside avec lui; les relevés sont datés d'au plus un mois après la date de dépôt de la requête.

PART 3

RELOCATION & CHANGE OF RESIDENCE

Notice of proposed relocation

6 For the purpose of subsection 50(4) of the Act, the form for a notice of proposed relocation is set out in Schedule A.

Notice of objection to proposed relocation

7 For the purpose of subsection 51(3) of the Act, the form for a notice of objection is set out in Schedule B.

Notice of change of residence

8 For the purpose of subsection 55(4) of the Act, the form for a notice of change in the place of residence is set out in Schedule C.

Manner of service

9(1) A notice of proposed relocation, a notice of objection or a notice of change in place of residence must be served in accordance with this section.

9(2) A notice must be served on a person

- (a) by leaving a copy with the person;
- (b) by sending a copy by courier to the person;
- (c) if the notice and any accompanying documents, including any cover page or back sheet, do not exceed 20 pages, by faxing a copy to the person in accordance with subsection (3);
- (d) by e-mailing a copy to the person in accordance with subsection (4); or
- (e) by leaving a copy with the person's lawyer of record in any ongoing case affecting decision-making responsibility, parenting time or contact with respect to the child, or with a lawyer who accepts service in writing on a copy of the notice.

PARTIE 3

DÉMÉNAGEMENT IMPORTANT ET
CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Avis de déménagement important

6 Pour l'application du paragraphe 50(4) de la *Loi*, le formulaire d'avis de déménagement important qui figure à l'annexe A est celui qui doit être utilisé.

Avis d'opposition à un déménagement important

7 Pour l'application du paragraphe 51(3) de la *Loi*, le formulaire d'avis d'opposition à un déménagement important qui figure à l'annexe B est celui qui doit être utilisé.

Avis de changement de résidence

8 Pour l'application du paragraphe 55(4) de la *Loi*, le formulaire d'avis de changement de résidence qui figure à l'annexe C est celui qui doit être utilisé.

Mode de signification

9(1) L'avis de déménagement important, l'avis d'opposition à un déménagement important et l'avis de changement de résidence sont signifiés conformément au présent article.

9(2) L'avis est signifié à la personne selon l'un ou l'autre des modes suivants :

- a) par remise d'une copie à la personne;
- b) par envoi par service de messagerie d'une copie à la personne;
- c) si le nombre total de pages de l'avis et des documents qui l'accompagnent, y compris toute page couverture ou feuille arrière, ne dépasse pas 20, par envoi par télécopieur d'une copie à la personne conformément au paragraphe (3);
- d) par envoi par courrier électronique d'une copie à la personne conformément au paragraphe (4);

e) par remise d'une copie à l'avocat de la personne dans une cause en cours qui a une incidence sur la responsabilité décisionnelle, le temps parental ou les contacts à l'égard de l'enfant, ou à un avocat qui en accepte la signification par écrit sur la copie.

9(3) The first page of a notice that is served by fax must show

- (a) the sender's name, telephone number and fax number;
- (b) the name of the person being served;
- (c) the date and time of the fax;
- (d) the total number of pages faxed; and
- (e) the name and telephone number of a person to contact in case of transmission difficulties, if that person is different from the sender.

9(4) The e-mail message to which a notice is attached must show

- (a) the sender's name and telephone number;
- (b) the name of the person being served;
- (c) the title of the notice being served and a list of any accompanying documents; and
- (d) the date and time of the email.

9(5) Service by courier is effective on the second day after the day the courier was given the document, unless the second day is a holiday as defined in the *Court of King's Bench Rules*, Manitoba Regulation 553/88, in which case service is effective on the next day that is not a holiday.

9(6) A notice must not be served by a person who is under 18 years of age.

9(3) La première page de l'avis qui est signifié par télécopieur indique les renseignements suivants :

- a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'expéditeur;
- b) le nom de la personne à qui le document est signifié;
- c) la date et l'heure de la transmission;
- d) le nombre total de pages transmises;
- e) le nom et le numéro de téléphone d'une personne avec laquelle l'expéditeur peut communiquer en cas de problèmes de transmission, s'il s'agit d'une autre personne que l'expéditeur.

9(4) Le message envoyé par courrier électronique auquel est joint un avis indique les renseignements suivants :

- a) le nom et le numéro de téléphone de l'expéditeur;
- b) le nom de la personne à qui le document est signifié;
- c) le titre de l'avis qui est signifié et la liste des documents qui l'accompagnent;
- d) la date et heure de l'envoi du message.

9(5) La signification de l'avis par service de messagerie est valide à compter du deuxième jour suivant le jour où le service de messagerie a reçu l'avis. Toutefois, si le deuxième jour tombe un jour férié au sens des *Règles de la Cour du Banc du Roi*, R.M. 553/88, la signification n'est valide qu'à compter du prochain jour qui n'est pas férié.

9(6) Un avis ne peut être signifié par une personne âgée de moins de 18 ans.

9(7) Despite subsection (2), the court may, on the application of the person who must serve the notice, order that the notice be served by substituted service using a method chosen by the court if the person

(a) provides an affidavit showing

(i) the steps that have been taken to locate the person to be served, and

(ii) if that person has been located, the steps that have been taken to serve the notice on them; and

(b) shows that the method of substituted service could reasonably be expected to bring the notice to the attention of the person to be served.

9(8) Despite subsection (2), the court may, on the application of the person who must serve the notice, make an order approving the service of the notice for the purposes of this section by a method that is not listed in subsection (2) or approved by an order under subsection (7), if the notice,

(a) came to the attention of the person to be served; or

(b) would have come to the attention of the person to be served if they had not been evading service.

9(9) For the purpose of this section, service of a notice may be proven by,

(a) an acceptance or admission of service written by the person on whom the notice is served; or

(b) an affidavit of the person serving the notice.

9(7) Malgré le paragraphe (2), le tribunal peut, sur requête de la personne qui doit signifier l'avis, ordonner que l'avis soit signifié par signification indirecte selon le mode qu'il choisit si la personne :

a) soumet un affidavit faisant état de ce qui suit :

(i) les démarches qui ont été entreprises pour trouver le destinataire de l'avis,

(ii) si le destinataire a été trouvé, les démarches qui ont été entreprises pour lui signifier l'avis;

b) démontre qu'il serait raisonnable de s'attendre à ce que le mode de signification indirecte porte l'avis à la connaissance du destinataire.

9(8) Malgré le paragraphe (2), le tribunal peut, sur requête de la personne qui doit signifier l'avis, rendre une ordonnance approuvant la signification de l'avis pour l'application du présent article selon un mode qui n'est pas indiqué au paragraphe (2) ou approuvé par une ordonnance visée au paragraphe (7) si, selon le cas, l'avis :

a) a été porté à la connaissance du destinataire;

b) aurait été porté à la connaissance du destinataire s'il ne s'était pas soustrait à la signification.

9(9) Pour l'application du présent article, la signification d'un avis peut être établie, selon le cas :

a) par une acceptation ou reconnaissance de signification, donnée par écrit par le destinataire de l'avis;

b) par un affidavit de la personne qui signifie l'avis.

PART 4

REPEAL AND COMING INTO FORCE

Repeal

10 *Non-Molestation Orders Regulation*, Manitoba Regulation 226/92, is repealed.

Coming into force

11 This regulation comes into force on the same day that *The Family Law Act*, S.M. 2022, c. 15, Schedule A, comes into force.

PARTIE 4

ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Abrogation

10 Le *Règlement sur les ordonnances relatives à l'interdiction de molester*, R.M. 226/92, est abrogé.

Entrée en vigueur

11 Le présent règlement entre en vigueur en même temps que la *Loi sur le droit de la famille*, annexe A du c. 15 des *L.M. 2022*.

SCHEDULE A
(Section 6)

NOTICE OF PROPOSED RELOCATION FORM

NOTICE OF PROPOSED RELOCATION FORM			
Part A — Information about the person giving notice			
Name:			
Current address:			
Current phone number:		Current e-mail address:	
Part B — Information about the proposed relocation			
<i>Please check one box:</i>			
<input type="checkbox"/> I am planning to relocate without the child(ren), as noted below.			
<input type="checkbox"/> I am planning to relocate with the child(ren), as noted below.			
<input type="checkbox"/> I am planning to relocate only the child(ren), not myself, as noted below.			
Children's names			
Provide the name(s) of any child(ren) for whom you have parenting responsibilities, decision-making responsibility, parenting time, custody or access:			
(1) under a court order made under <i>The Family Law Act</i> or <i>The Family Maintenance Act</i> [now repealed];			
(2) by operation of law, for example under section 36 of <i>The Family Law Act</i> (joint rights of parents respecting children); OR			
(3) under a guardianship order.			
Indicate whether you are planning to relocate them.			
Proposed date of relocation			
Address of new place of residence (<i>provide as much detail as you can at this time</i>):			

New contact information (*provide as much detail as you can at this time*):

E-mail address:

Phone number:

Part C — Names of the people who are receiving this Notice of Proposed Relocation

Include the names of all the people who will be receiving notice.

Part D — Proposal to change parenting arrangements and/or contact arrangements

Provide a proposal for how parenting time, decision-making responsibility and/or contact could be exercised if the relocation takes place. Some of the things you may want to include are:

- *If parenting time will need to change after the relocation, what is your proposal for a new parenting time arrangement?*
- *If contact under a contact order will need to change, what is your proposal for a new contact arrangement?*
- *Are there other ways parenting time or contact could happen after the relocation, for example by phone or electronic communication?*
- *Will the child(ren) need to travel to spend time with you or anyone else who has parenting time or a contact order? If so, how will they travel and what will the arrangements be (including if they will need to be accompanied)? What would the estimated travel costs be? Who will cover the travel costs? Who will accompany the child(ren) and who will cover those costs? Who will make the travel arrangements?*

Important note: To the extent that it is appropriate to do so, *The Family Law Act* expects parents to try to work out issues involving their children, including a child's possible relocation, by using alternative dispute resolution processes such as negotiation, mediation or collaborative law. Even if one parent objects to the relocation, it is important to keep trying to reach an agreement, where appropriate.

Proposal:

Part E — Information for people who receive this notice

If the child would be relocating and you are one of the following people:

(a) a parent who has parental responsibilities respecting the child (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) either

(i) under a court order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* [now repealed], or

(ii) by operation of law, for example under *section 36 of The Family Law Act* (joint rights of parents respecting children);

(b) a guardian with a guardianship order; and

(c) a person standing in the place of a parent who has parental responsibilities respecting the child under a parenting order made under *The Family Law Act*;

you can object to the child's relocation.

If you cannot come to an agreement with the person proposing to relocate, you have 30 days to object after you receive this notice.

There are two ways to object:

1. Giving the person proposing relocation a written statement within 30 days after receiving this notice using the NOTICE OF OBJECTION TO PROPOSED RELOCATION FORM in the *Family Law Regulation* and in accordance with the rules in *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation*.

You must ensure that the person received your written statement. You should also keep a copy of the written statement for your own record and proof that it was given to the person(s) entitled to receive it.

– OR –

2. Apply to court within 30 days after receiving this notice for an order prohibiting the child's relocation.

IMPORTANT: If you do not make your objection within 30 days and there is no current court order stating that the relocation cannot happen, the relocation can go ahead without a court order on or after the date indicated in this notice.

You cannot object to a relocation that does not include the relocation of a child, but you may want to consider whether your parenting order will need to be changed.

If you have contact:

If you have a contact or access order, you are not entitled to object. However, you may wish to consider whether your contact or access order will need to be changed. If so, you may wish to discuss possible changes with the child's parents. If you and the parents cannot come to an agreement, you can start a court application to change the terms of your contact order.

Part F — Attachments (optional)

Indicate if you have attached any of the following documents to this notice. These attachments are optional.

- A copy of a court order
- A description of the child(ren)'s current schedule (on a separate page)
- Other — please specify:

Part G — Signature of person giving notice

Signature

(dd/mm/yyyy)

Name (please print):

SCHEDULE B
(Section 7)

NOTICE OF OBJECTION TO PROPOSED RELOCATION FORM

NOTICE OF OBJECTION TO PROPOSED RELOCATION FORM			
Part A — Information about the person objecting to the proposed relocation			
Name:			
Current address:			
Current phone number:		Current e-mail address:	
<i>Check off the appropriate box:</i>			
I am:			
<input type="checkbox"/> a parent who has parental responsibilities respecting the child (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) either:			
<input type="checkbox"/> under a court order made under <i>The Family Law Act</i> or <i>The Family Maintenance Act</i> [now repealed]			
<input type="checkbox"/> by operation of law, for example under section 36 of <i>The Family Law Act</i> (joint rights of parents respecting children)			
<input type="checkbox"/> a guardian under a guardianship order			
<input type="checkbox"/> a person standing in the place of a parent who has parental responsibilities respecting the child under a parenting order made under <i>The Family Law Act</i>			
<i>If there is a court order respecting your rights respecting the child, attach it to this Form.</i>			
Part B — Information about the objection to the proposed relocation			
Statement of objection:			
I received a Notice of Proposed Relocation from _____ on _____ (date).			
I object to the relocation of the child(ren) named below:			

Part C — Reasons for the objection

Part D — Views on proposal for changes to parenting arrangements and/or contact arrangements

Part E — Signature of person objecting to proposed relocation

Signature

(dd/mm/yyyy)

Name (please print):

SCHEDULE C
(Section 8)

NOTICE OF CHANGE OF RESIDENCE FORM

NOTICE OF CHANGE OF RESIDENCE FORM			
Part A — Information about the person giving notice			
Name:			
Current address:			
Current phone number:		Current e-mail address:	
Part B — Information about the change of residence			
<i>Please check one box:</i>			
<input type="checkbox"/> I am planning to change my residence without the child(ren), as noted below.			
<input type="checkbox"/> I am planning to change my residence with the child(ren), as noted below.			
<input type="checkbox"/> I am planning to change the residence of the child(ren), not myself, as noted below.			
Children's names			
Provide the name(s) of any child(ren) for whom you have parenting responsibilities, decision-making responsibility, parenting time, custody, contact or access:			
(1) under a parenting order, or a contact, custody or access order;			
(2) by operation of law, for example under section 36 of <i>The Family Law Act</i> (joint rights of parents respecting children); OR			
(3) under a guardianship order.			
Indicate whether you are planning to change their residence.			

Proposed date of moving to new place of residence
Address of new place of residence: <i>(provide as much detail as you can at this time):</i>
New contact information <i>(provide as much detail as you can at this time):</i> E-mail address: Phone number:
Part C — Names of the people who are receiving this Notice of Change of Residence
<i>Include the names of all the people who will be receiving notice.</i>
Part D — Proposal to change contact arrangements
<i>Provide a proposal for how contact could be exercised when the change of residence takes place. Some of the things you may want to include are:</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>If parenting time will need to change after the change of residence, what is your proposal for a new parenting time arrangement?</i> • <i>If contact under a contact order will need to change, what is your proposal for a new contact arrangement?</i> • <i>Are there other ways parenting time or contact could happen after the change of residence, for example, by phone or electronic communication?</i> • <i>Will the child(ren) need to travel to spend time with you or anyone else who has parenting time or a contact order? If so, how will they travel and what will the arrangements be?</i>
Important note: To the extent that it is appropriate to do so, <i>The Family Law Act</i> expects parents to try to work out issues involving their children, including a child's change of residence, by using alternative dispute resolution processes such as negotiation, mediation or collaborative law.
Proposal:

Part E — Signature of person giving notice

Signature

(dd/mm/yyyy)

Name (please print):

ANNEXE A

(Article 6)

FORMULAIRE D'AVIS DE DÉMÉNAGEMENT IMPORTANT

FORMULAIRE D'AVIS DE DÉMÉNAGEMENT IMPORTANT			
Partie A — Renseignements sur la personne qui remet l'avis			
Nom :			
Adresse actuelle :			
Numéro de téléphone actuel :		Adresse de courriel actuelle :	
Partie B — Renseignements sur le déménagement important			
<i>Veillez cocher une seule case :</i>			
<input type="checkbox"/> J'envisage de procéder à un déménagement important sans mes enfants, comme il est indiqué ci-dessous.			
<input type="checkbox"/> J'envisage de procéder à un déménagement important avec mes enfants, comme il est indiqué ci-dessous.			
<input type="checkbox"/> J'envisage de procéder à un déménagement important pour mes enfants, mais pas pour moi, comme il est indiqué ci-dessous.			
Nom de chaque enfant			
Fournissez le nom de chaque enfant à l'égard duquel vous avez des responsabilités parentales, des responsabilités décisionnelles, du temps parental, un droit de garde ou un droit de visite :			
(1) soit au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> ou de la <i>Loi sur l'obligation alimentaire</i> , cette dernière ayant été abrogée;			
(2) soit au titre d'une règle de droit, par exemple l'article 36 de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> ;			
(3) soit au titre d'une ordonnance de tutelle.			
Indiquez si vous envisagez de procéder ou non au déménagement important des enfants.			
Date proposée du déménagement			
Adresse du nouveau lieu de résidence (<i>veuillez fournir autant de détails que vous le pouvez à ce moment-ci</i>) :			

Nouvelles coordonnées (*veuillez fournir autant de détails que vous le pouvez à ce moment-ci*) :
Adresse de courriel :
Numéro de téléphone :

Partie C — Noms des personnes qui reçoivent le présent avis de déménagement important

Veillez inclure le nom de toutes les personnes qui recevront l'avis.

Partie D — Proposition de modification des arrangements parentaux ou des arrangements concernant les contacts

Fournissez une proposition quant au réaménagement du temps parental, des responsabilités décisionnelles et des contacts si le déménagement important a lieu. Exemples de questions à inclure :

- *Si le temps parental va changer après le déménagement, quel réaménagement du temps parental proposez-vous?*
- *Si les contacts prévus au titre d'une ordonnance de contact vont changer, quel réaménagement des contacts proposez-vous?*
- *Y a-t-il d'autres moyens d'assurer le temps parental ou les contacts après le déménagement, par exemple, le téléphone ou les communications électroniques?*
- *Les enfants devront-ils se déplacer pour passer du temps avec vous ou avec toute autre personne ayant du temps parental ou ayant obtenu une ordonnance de contact à leur égard? Dans l'affirmative, par quel moyen? Quels seront les arrangements (notamment s'ils devront être accompagnés)? Quels sont les coûts estimatifs de ces déplacements? Qui paiera les coûts de déplacement? Qui accompagnera les enfants, et qui paiera ces coûts? Qui prendra les dispositions de déplacement?*

Important : Dans la mesure où il est indiqué de le faire, la *Loi sur le droit de la famille* recommande aux parents d'essayer de régler les questions concernant leurs enfants, y compris l'éventuel déménagement important des enfants, en ayant recours à des modes substitutifs de règlement des différends, comme la négociation, la médiation et le droit collaboratif. Même si un des parents s'oppose au déménagement important, il est important d'essayer de vous entendre quand même, lorsqu'il est possible de le faire.

Proposition :

Partie E — Renseignements pour les personnes qui reçoivent le présent avis

Vous pouvez vous opposer au déménagement des enfants si les enfants déménageraient et vous êtes, selon le cas :

a) un parent ayant à l'égard des enfants des responsabilités parentales (des responsabilités décisionnelles, du temps parental, un droit de garde ou un droit de visite) :

(i) soit au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire*, cette dernière ayant été abrogée,

(ii) soit au titre d'une règle de droit, par exemple l'article 36 de la *Loi sur le droit de la famille*;

b) un tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;

c) une personne tenant lieu de parent qui a des responsabilités parentales à l'égard des enfants au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

Si vous ne pouvez pas vous entendre avec la personne qui propose le déménagement, vous avez 30 jours pour vous y opposer après avoir reçu le présent avis.

Il existe deux façons de vous opposer à un déménagement important :

1. Remettre une déclaration écrite à la personne qui propose le déménagement dans les 30 jours suivant la réception du présent avis en utilisant le FORMULAIRE D'AVIS D'OPPOSITION À UN DÉMÉNAGEMENT IMPORTANT figurant dans le *Règlement sur le droit de la famille* et conformément aux règles de la *Loi sur le droit de la famille* et du *Règlement sur le droit de la famille*.

Vous devez veiller à ce que la personne ait bel et bien reçu la déclaration écrite. Veuillez également conserver une copie de la déclaration dans vos dossiers et la preuve qu'elle a été remise aux personnes qui ont le droit de la recevoir.

2. Présenter au tribunal, dans les 30 jours suivant la réception du présent avis, une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance d'interdiction à l'égard du déménagement important.

IMPORTANT : Si vous ne présentez pas votre requête dans les 30 jours et qu'il n'existe aucune ordonnance d'interdiction du déménagement important, ce dernier pourra avoir lieu sans ordonnance du tribunal à la date inscrite sur le présent avis ou après cette date.

Vous ne pouvez pas vous opposer à un déménagement important qui ne vise pas un enfant, mais il pourrait être nécessaire de faire modifier votre ordonnance parentale.

Si vous avez des contacts :

Si vous avez une ordonnance de contact ou une ordonnance de droit de visite, vous ne pouvez pas vous opposer au déménagement important. Toutefois, il pourrait être nécessaire de faire modifier votre ordonnance. Dans l'affirmative, il pourrait être nécessaire de discuter des changements possibles avec les parents des enfants. Si vous n'arrivez pas à vous entendre avec les parents, vous pouvez présenter une requête au tribunal en vue de faire modifier les dispositions de votre ordonnance de contact.

Partie F — Annexes (facultatives)

Indiquez si vous avez annexé l'un ou l'autre des documents ci-dessous au présent avis. Ces annexes sont facultatives.

- Une copie d'une ordonnance du tribunal
- Une description du calendrier actuel des enfants (sur une page distincte)
- Autre (veuillez donner des précisions)

Partie G — Signature de la personne qui remet l'avis

Signature

(jj/mm/aaaa)

Nom (en lettres moulées) :

ANNEXE B
(Article 7)

FORMULAIRE D'AVIS D'OPPOSITION À UN DÉMÉNAGEMENT IMPORTANT

FORMULAIRE D'AVIS D'OPPOSITION À UN DÉMÉNAGEMENT IMPORTANT			
Partie A — Renseignements sur la personne qui s'oppose au déménagement important			
Nom :			
Adresse actuelle :			
Numéro de téléphone actuel :		Adresse de courriel actuelle :	
<i>Cochez la case appropriée :</i>			
Je suis :			
<input type="checkbox"/> un parent ayant à l'égard des enfants des responsabilités parentales (des responsabilités décisionnelles, du temps parental, un droit de garde ou un droit de visite) :			
<input type="checkbox"/> soit au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> ou de la <i>Loi sur l'obligation alimentaire</i> , cette dernière ayant été abrogée.			
<input type="checkbox"/> soit au titre d'une règle de droit, par exemple l'article 36 de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> .			
<input type="checkbox"/> un tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle.			
<input type="checkbox"/> une personne tenant lieu de parent qui a des responsabilités parentales à l'égard des enfants au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> .			
<i>Si une ordonnance d'un tribunal a été rendue à l'égard de vos droits relatifs aux enfants, veuillez la joindre au présent formulaire.</i>			
Partie B — Renseignements sur l'opposition au déménagement important			
Déclaration d'opposition			
J'ai reçu un avis de déménagement important de la part de _____ le _____.			
(date)			
Je m'oppose au déménagement important visant les enfants nommés ci-dessous.			

Partie C — Motifs de l'opposition

Partie D — Opinions quant à la proposition de modification des arrangements parentaux ou des arrangements concernant les contacts

Partie E — Signature de la personne qui s'oppose au déménagement important

Signature (jj/mm/aaaa)

Nom (en lettres moulées) :

ANNEXE C
(Article 8)

FORMULAIRE D'AVIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

FORMULAIRE D'AVIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE			
Partie A — Renseignements sur la personne qui remet l'avis			
Nom :			
Adresse actuelle :			
Numéro de téléphone actuel :		Adresse de courriel actuelle :	
Partie B — Renseignements sur le changement de résidence			
<p><i>Veillez cocher une seule case :</i></p> <p><input type="checkbox"/> J'envisage de procéder au changement de ma résidence sans mes enfants, comme il est indiqué ci-dessous.</p> <p><input type="checkbox"/> J'envisage de procéder au changement de ma résidence avec mes enfants, comme il est indiqué ci-dessous.</p> <p><input type="checkbox"/> J'envisage de procéder au changement de la résidence de mes enfants, mais pas de la mienne, comme il est indiqué ci-dessous.</p>			
<p>Nom de chaque enfant</p> <p>Fournissez le nom de chaque enfant à l'égard duquel vous avez des responsabilités parentales, des responsabilités décisionnelles, du temps parental, un droit de garde ou un droit de visite :</p> <p>(1) soit au titre d'une ordonnance parentale ou d'une ordonnance de contact, de garde ou de droit de visite;</p> <p>(2) soit au titre d'une règle de droit, par exemple l'article 36 de la <i>Loi sur le droit de la famille</i>;</p> <p>(3) soit au titre d'une ordonnance de tutelle.</p> <p>Indiquez si vous envisagez de procéder ou non au changement de la résidence des enfants.</p>			

Date proposée du déménagement à la nouvelle résidence
Adresse de la nouvelle résidence (<i>veuillez fournir autant de détails que vous le pouvez à ce moment-ci</i>) :
Nouvelles coordonnées (<i>veuillez fournir autant de détails que vous le pouvez à ce moment-ci</i>) : Adresse de courriel : Numéro de téléphone :
Partie C — Nom des personnes qui reçoivent le présent avis de changement de résidence
<i>Veillez inclure le nom de toutes les personnes qui recevront l'avis.</i>
Partie D — Proposition de modification des arrangements parentaux ou des arrangements concernant les contacts
<i>Fournissez une proposition quant au réaménagement des contacts si le changement de résidence a lieu. Exemples de questions à inclure :</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Si le temps parental va changer après le changement de résidence, quel réaménagement du temps parental proposez-vous?</i> • <i>Si les contacts prévus au titre d'une ordonnance de contact vont changer, quel réaménagement des contacts proposez-vous?</i> • <i>Y a-t-il d'autres moyens d'assurer le temps parental ou les contacts après le changement de résidence, par exemple, le téléphone ou les communications électroniques?</i> • <i>Les enfants devront-ils se déplacer pour passer du temps avec vous ou avec toute autre personne ayant du temps parental ou ayant obtenu une ordonnance de contact à leur égard? Dans l'affirmative, par quel moyen? Quels seront les arrangements?</i>
Important : Dans la mesure où il est indiqué de le faire, la <i>Loi sur le droit de la famille</i> recommande aux parents d'essayer de régler les questions concernant leurs enfants, y compris un changement de résidence des enfants, en ayant recours à des modes substitutifs de règlement des différends, comme la négociation, la médiation et le droit collaboratif.
Proposition :

Partie E — Signature de la personne qui remet l'avis

Signature

(jj/mm/aaaa)

Nom (en lettres moulées) :